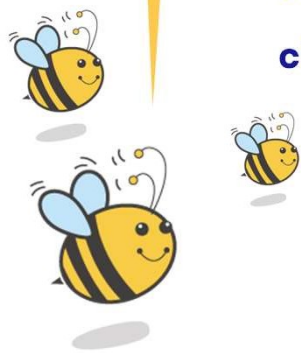


Bravo ! Votre projet est éligible aux fonds européens FSE+ ou FTJ

Cette participation de l'Europe à votre financement est un gage de crédibilité pour vos partenaires et le public, **vous avez tout intérêt à le faire savoir !**

Et ça tombe bien, la Commission européenne vous demande de communiquer afin d'illustrer concrètement ce que l'Europe apporte chaque jour à ses citoyens.



Voyons ensemble comment...



Article 50 : Responsabilité des bénéficiaires

Ce que
demande la
Commission
européenne

- ✓ **Site internet et réseaux sociaux** : description de l'opération, coût total, montant de la subvention FSE +/-FTJ
- ✓ **Sur tous les supports produits pour information** : emblème de l'UE et montant de la subvention FSE +/-FTJ
- ✓ **Toutes les opérations** : affiche au format A3 avec description de l'opération, coût total, montant de la subvention FSE +/-FTJ



Références : Règlement 2021-1060 du 24.06.2021 : Art 47 à 50 et Annexe IX



Article 50 : Responsabilité des bénéficiaires (suite)

Ce que
demande la
Commission
européenne

- ✓ **Opération comprenant des investissements matériels dont le coût total > 100 000€* : plaque permanente avec coût total, subvention FSE+ ou FTJ et emblème de l'UE**
- ✓ **Opération dont le coût total > 10 000 000€ : organisation d'une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable.**



Références : Règlement 2021-1060 du 24.06.2021 : Art 47 à 50 et Annexe IX

* Concerne uniquement les opérations comprenant des investissements matériels (ex : travaux, achats d'équipements...)



Emblème obligatoire (au choix)



**Financé par
l'Union européenne**



**Financé par
l'Union européenne**



**Le non-respect des obligations de communication
vous expose à des sanctions financières : jusqu'à 3 %
de réduction de l'aide pour l'opération concernée !**



Pas de panique !

Intégrer l’emblème de l’Union européenne dans votre communication est très simple !

Nous avons sélectionné pour vous des exemples de bénéficiaires qui s’en sortent très bien...



Affiche

UNITE DE METHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE

PUITS COURS BIOMETHANE

MISE EN SERVICE JUILLET 2021

LES ACTEURS DU PROJET

- 3 exploitations agricoles
- opafe

INTRANTS	PUISANCE	FOYERS
16 500 tonnes	95 Nm ³ /h	820 alimentés en gaz vert

INVESTISSEMENT GLOBAL DU PROJET

4.5M€ dont 435 k€ du FEDER

FINANCÉ PAR

- l'Europe s'engage en Champagne-Ardenne
- UNION EUROPEENNE
- Grand Est



Plaque permanente



Site internet

KMO INDUSTRIE - NUMERIQUE

Exploration de KMO Dynamique de KMO Prenons contact [Inscription newsletter](#)

Financiers et Partenaires

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

La région Grand Est

Financier

La région Grand Est a financé les travaux, l'écosystème et l'Ecole 42 Mulhouse Grand Est

[Voir le site web](#) →



L'Union Européenne

Financier

L'opération « Création de KMO, écosystème industrie et numérique » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Alsace 2014-2020 et s'accompagne de l'emblème de l'Union européenne.

[Voir le site web](#) →



M2A

Financier

Mulhouse Alsace Agglomération fait partie des financeurs du projet.

[Voir le site web](#) →

Où trouver l'information ?



- ✓ Retrouvez les supports téléchargeables y compris les logos réglementaires sur notre site internet Be Europe en Grand Est en cliquant [ici](#)
- ✓ En contactant [l'animatrice/animateur Fonds européens](#) proche de chez vous ou en nous écrivant à l'adresse suivante beeurope@grandest.fr

